

## Urbanisme : respecter la qualité de vie de tous

L'aménagement urbain est l'un des domaines où la politique communale peut influencer directement la qualité de vie des habitants. Raison de plus pour en discuter sérieusement.

### Avoir une vision globale et proposer des choix

L'urbanisme est à la croisée de toutes les questions importantes qui font la vie en ville. Le plan directeur communal se fonde sur une large consultation des représentants des différentes associations locales et des citoyens et donne les grandes lignes du développement urbain pour les années à venir. Il faudrait donc, dans toute décision politique, accorder une attention centrale à ce document.

Année après année, nous avons constamment ramené ce document fondateur au centre des débats pour réclamer un plan de circulation cohérent, un respect des ordonnances fédé-

rales sur la qualité de l'air et sur le bruit. En matière de construction, il est temps que cessent les «arrangements» avec ce plan directeur qui, ces dernières années, ont permis de le bafouer à plus d'une reprise.

De manière générale, nous souhaitons que les grands projets urbains donnent lieu à plusieurs propositions sur lesquelles le Conseil communal, voire l'ensemble de la population, puisse véritablement se prononcer, plutôt que d'être acculés à accepter ou à refuser en bloc des projets tout ficelés par la Municipalité, dans lesquels des sommes considérables ont déjà été englouties.

### Circulations

Nous proposons de donner la priorité aux piétons et aux cyclistes par l'élargissement de la zone piétonne à l'ensemble de la vieille ville, y compris au Quai Perdonnet, et une modération du trafic partout ailleurs en dehors des grands axes de circulation. Un réseau cohérent d'itinéraires cyclistes permettant des déplacements efficaces au quotidien doit être mis en place. Cela passera fréquemment par une plus claire séparation d'avec les autres modes de dépla-

cement, notamment sur les quais. Des aménagements tarifaires et techniques devraient être négociés avec les compagnies de transports en commun pour faciliter l'usage du vélo pour les déplacements régionaux, surtout entre Vevey et les localités des hauts. De plus, et pour faciliter le parcage des résidents et les soustraire à l'obligation d'utiliser chaque jour leur véhicule, l'usage des macarons doit être généralisé sur l'ensemble du territoire communal.

### La Grand'Place

La construction d'un parking souterrain en plein cœur de la ville, sous la Grand'Place, est un non-sens. Une telle décision impliquerait le blocage, pour des dizaines d'années, de tout réaménagement de la circulation et un afflux permanent de voitures au centre-ville.

Comme nous l'avons déjà déclaré dans un premier débat au Conseil communal, il est nécessaire d'envisager des alternatives à ce projet, qui rendent la Grand'Place à la vie sociale. En compensation, on pourrait imaginer de créer un parking souterrain au nord des voies de chemin de fer, dans les quartiers des entrepôts, qui sont largement sous-

exploités et pourraient ainsi trouver un nouveau souffle. Enfin, une utilisation optimale des parkings commerciaux et privés existants réglerait déjà une bonne partie du problème. A cette fin, nous réclamons un cadastre des places de parc disponibles.

En ce qui concerne l'aménagement en surface de cette belle place, nous estimons qu'il est indispensable de le soumettre à un concours, incluant une large consultation du public, et de privilégier un projet qui respecte à la fois son unité, son caractère profondément urbain et une utilisation conviviale du lieu.



### Le Château de l'Aile, et alentour

Le Jardin du Rivage est une autre partie du patrimoine public à préserver intégralement et à embellir pour l'usage de tous. Quant au Château de l'Aile, il faut à la fois le restaurer rapi-

dement et favoriser son utilisation publique ou semi-publique. Et à quand une transformation des Galeries du Rivage en une salle de sports digne de ce nom ?

## Logement: pour une politique sociale

Face à la crise actuelle, il est urgent de mettre en place une politique du logement véritablement sociale, notamment en favorisant le développement des coopératives d'habitation

Cela implique, pour commencer, de garder en mains publiques les immeubles d'habitation en propriété communale et d'y mener une politique d'entretien et de rénovation à long terme (notamment en ce qui concerne les tours de Gilamont ou les immeubles communaux de la Valsainte...). En ce sens, la remise de leur gérance au secteur privé est une erreur qui devra être corrigée. Le nombre de logements soustraits aux effets de la spéculation immobilière doit être augmenté. Pour cela, il faut disposer de terrains – quitte à en acheter quand l'occasion se présente – que la commune puisse remettre en droit de superficie à de véritables coopératives d'habitation à but non-lucratif, à moins qu'elle ne décide de

construire elle-même. Il faut aussi favoriser une politique écologique du logement et éviter un suréquipement prétendument nécessaire (deux salles de bains pour trois ou quatre pièces...)

Les friches industrielles de la Chaussée de la Guinguette et des ACMV constituent une des dernières zones constructibles au centre-ville. Le développement de ce quartier doit impérativement comprendre une part importante de logements sociaux ainsi que des locaux bon marché à disposition des artisans, des artistes ou des associations. Par la suite, un réaménagement des berges de la Veveyse, permettant des cheminements conviviaux le long des rives, renforcerait le lien entre le nord et le sud de la ville.

### Massacres urbains au quai Maria-Belgia

Plusieurs années de lutte citoyenne se sont terminées par une démolition. Pour y arriver, les Municipalités successives n'ont pas respecté le plan directeur communal et ont octroyé toutes les dérogations possibles au règlement communal sur les constructions. Alors

qu'il aurait suffi d'appliquer le règlement (ayant force de loi) pour promouvoir une réalisation respectueuse de l'environnement et de l'histoire et pour rénover ces anciens bâtiments en assurant une rentabilité normale au le propriétaire.



## Région: Pour un contrôle démocratique

De plus en plus de compétences communales sont déléguées à la région, espace «naturel» de notre quotidien. Il y manque un véritable contrôle démocratique et une vie politique régionale.

Des domaines aussi importants que les transports publics (VMCV, MOB), la culture (Fonds intercommunal pour la culture), les sports, le traitement des déchets (SATOM, Compost SA), la fourniture et l'épuration des eaux (SIGE) ou les prestations sociales sont de plus en plus de la compétence d'organismes régionaux. Nos débats en Conseil communal sur le problème de la sécurité ont dû prendre en considération la coopération intercommunale (police, mais aussi pompiers et protection civile) et la coopération-confrontation avec le canton (Police 2000).

Cette mosaïque de structures régionales spécialisées et parcellisées n'est pas une solution viable et démocratique à long terme. Il faut une instance législative élue par les citoyens. Le Conseil communal, lors du débat sur le plan directeur régional, avait d'ailleurs émis le vœu que soit mis en place un Conseil régional Riviera. C'est dans ce sens qu'il faut aller, au minimum par la voie d'un projet d'agglomération comme le prévoient la Confédération et la nouvelle Cons-

Le scandale de l'abattoir régional de Clarens géré par le SIGE pose de très sérieuses questions sur le fonctionnement de cet organisme intercommunal. Décider du maintien de l'abattoir, de son développement, ou de son abandon-privatisation demande un ample débat régional sur sa fonction dans le cadre d'un projet de tourisme et d'agriculture de proximité, esquissé lors du plan directeur régional. Sans cela, il est peu probable que les citoyens acceptent d'éponger les pertes par le moyen d'une augmentation du prix de l'eau et de la taxe d'épuration.

titution vaudoise. Ou mieux: pourquoi ne pas fusionner, par étapes, les communes du district afin de n'avoir plus, à terme, qu'un seul législatif, une municipalité large (9 sièges) et des procédures de participation et de collaboration avec les différentes associations (de villages, de quartiers, de communautés culturelles, de parents, etc.) présentes dans la commune.